

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & C.

LISTE DES PRIX

décernés aux élèves du Séminaire St Joseph des Trois-Rivieres le 26 juin 1888

(Suite et fin)

Géographie.—1er prix Ls. Arcand et Tel. Giroux, 2e prix Jos Gélinas, Ment. hon. Hon. Damphouse, T. Jacob et A. Forest.

CLASSE COMMERCIALE

Excellence.—1er prix Henri Olivier, 2e prix Alfred Comtois, Ment. hon. Ed. Paquin, Raoul Charest, Edmond Desilets.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Henri Olivier, 2e prix Alfred Comtois, Ment. hon. Ed. Paquin, Raoul Charest, Edmond Desilets.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

2e prix Edmond Dénoncourt, Ment. hon. Majorique Lessard, Dionis Gélinas

CLASSE DE SEPTIEME

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Excellence.—1er prix Louis Baribault, 2e prix Zacharie Forest, Ment. hon. O. Paquette, A. Gélinas Alphonse.

Excellence.—1er prix Georges Caisse, 2e prix Omer Héroux, Ment. hon. J. B. Marcoux, Edouard Lapierre, Henri Leblanc.

Basse.—1er prix Ed. Piché, Ment. hon. H. Béland, Os. Beauchemin, Avila Milot, Alp. Houle.

Barytons.—1er prix Ed. Landry et J. Caron, Ment. hon. Georges Boisvert, Ed. Dénoncourt, F. X. Vallières.

Altos.—1er prix Ls. Baribault, Ment. hon. Alp. Panneton, Ed. Charest, M. Lessard, Arth. Thibodeau.

Opéras.—1er prix Elisée Héroux, Ment. hon. D. Gélinas, Eug. Dénoncourt, Ad. Olivier, Jos. Blais.

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 5.

SEANCE DE L'AVANT-MIDI

La séance est ouverte à 11.15 hrs a. m. M. LEMIEUX dépose un bill concernant l'instruction publique.

Plusieurs avis de motion sont donnés et advenant 1 heure, la séance est suspendue.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance est ouverte à 3.45 hrs p. m. M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

M. FAUCHER DE SAINT-MAURICE demande que le gouvernement fasse déposer sur le bureau de la chambre copie de la résolution adoptée à la convention générale des Canadiens des Etats-Unis.

NOUVELLES D'EUROPE

LA TOUR EIFFEL

Un singulier phénomène dans les environs du Champ-de-Mars, à Paris. Les bonnes âmes qui prennent le frais la nuit à leur fenêtre et se plaise à cette "obscurité clarté qui tombe des étoiles"

Il paraît que ces étranges et plaintives modulations sont causées tout simplement par les vibrations des charpentes de fer de la tour Eiffel ondulant sous la poussée des brises.

LA STATUE DE VICTOR DE LAPRADE

On vient d'inaugurer à Montbrisson, en France, la statue de Victor de Laprade, le poète forésien. Lastane est une splendide œuvre d'art.

De la main gauche, il tient les feuilles sur lesquelles il s'apprête à jeter sa pensée, pendant que la main droite saisit la plume et que le regard semble interroger l'idéal.

Une foule énorme assistait à la cérémonie; M. François Coppée représentait l'Académie; ensuite venait la municipalité, les délégués littéraires de la région, des délégués de la Faculté de Lyon, les notabilités forésiennes, de nombreuses sociétés savantes, etc.

M. François Coppée a fait un brillant éloge de Victor de Laprade auquel il a succédé à l'Académie. Plusieurs autres discours ont été prononcés au nom de la Faculté de Lyon, de la société des Forésiens, etc.

ARGENT A PRETER SUR HYPOTHEQUE

S'adresser à P. O. GUILLET, Notaire, Trois-Rivieres

A VENDRE CIERGES et BOUGIES

Venant d'être reçu, une grande quantité de Cierges et Bougies, pour être vendus à prix réduits.

PROVINCE DE QUEBEC ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Avis est par le présent donné en conformité des règles 49 et 50 de l'Assemblée Législative, que NULLE PETITION pour un BILL PRIVE ne sera reçu par cette chambre après le VINGT-NEUVIEME JOUR DE MAI.

Plusieurs autres réponses sont données à des questions posées par des députés et advenant six heures, la séance est suspendue.

BENATINE

La Benatine de Hannum est un remède infallible contre les Hémorroides. Prix 50 cent.

A VENDRE Moulin à Scie à Vapeur

L'établissement ci-dessus comprend une scie-ronde à 14 lats, un moulin à bardeau, une machine à bardeau, un moulin à lattes et un "Batter" et tous les appareils, le tout en excellente condition.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A. M. 3.15 P. M. et 7.15 P. M.

12 Mars 1888

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

N° 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES



Il invite spécialement les familles à venir visiter un magasin avant d'acheter ailleurs.

BUREAU de POSTE

TROIS-RIVIERES.

7 Juin 1888.

Table with columns: MALLES, ARRIVEE, DEPART. Lists train schedules for various routes including Pacific, Grand Tronc, and Terre.

Les lettres enregistrées doivent être maille 15 minutes avant le départ de chaque maille.

Dissolution de Société

La Société existant sous les noms et raison de E. PLEAU & Co, est dissoute de ce jour de consentement mutuel.

AVIS

Le soussigné, ayant loué sa maison de la Rue Bonaventure, a transporté son Bureau et sa résidence au N° 232 RUE NOTRE-DAME.

1er Mai 1888.

LES TROIS-RIVIÈRES.



LUNDI 9 JUILLET 1888.

La fameuse loi des Registres

Le *Courier du Canada* nous apprend que l'hon. Dr. Ross appuyé par l'hon. M. de Boucherville et la majorité du Conseil, vient de porter un coup fatal à la loi odieuse par laquelle le gouvernement entrain de plein pied dans le domaine des registres paroissiaux pour imposer des charges absurdes à MM. les curés.

L'attitude prise par l'hon. Dr. Ross dès l'apparition de la mesure au Conseil, en faveur des droits du clergé qu'il a défendus avec autant d'éloquence que de justice au point de vue des principes; et celle de l'hon. M. de Boucherville contre les effets odieux de la mesure au point de vue civil, méritent l'approbation chaleureuse non-seulement du clergé mais de tous les catholiques.

Sans leur vigilance et leur opposition énergiques, la mesure ministérielle ferait aujourd'hui partie de nos statuts avec toutes ses dispositions injurieuses et agressives contre le clergé.

Nous les félicitons cordialement de leur nobles et efficaces efforts en faveur d'une cause qui intéressait si vivement le sentiment catholique.

Voici maintenant ce qui dit le *Courier* des dernières délibérations du Conseil à ce sujet.

"Le bill des statistiques, même avec les amendements qu'on lui avait fait subir n'était pas encore fameux.

Ainsi, il y avait encore la clause 10 qui se lisait comme suit :

"Tout médecin ayant qualité comme tel qui a été requis de donner ses services professionnels pendant la maladie de quelque personne, doit donner un certificat, sous sa signature, de la cause de la mort de cette personne.....

"Dans les cas où un médecin n'aurait pas été appelé, le certificat est signé soit par ministre de la religion qui a été appelé, soit par deux personnes dignes de foi.....

Cette clause avait tortement été dénoncée au conseil. M. de Boucherville avait prononcé ces paroles :

"Je n'ai pas encore eu temps d'examiner le projet de loi dans tous ses détails; mais je l'ai étudié suffisamment pour me convaincre qu'il renferme des clauses immorales. Suivant moi, la 10e clause est immorale. En effet, n'est-ce pas immoral qu'on oblige un médecin à faire connaître la cause des décès dans tous les cas? On veut le forcer par là à violer le secret professionnel et à déshonorer quelquefois une famille....

Oui, je le répète, c'est une clause immorale que celle qui demande à un médecin de venir déclarer sous sa signature quelle a été la cause de tel ou tel décès. Je comprends que les médecins ont demandé ces statistiques pour arriver à connaître les remèdes qu'il faut apporter aux maladies les plus désastreuses, mais pour satisfaire ce désir légitime, nous ne devons pas pousser la condescendance jusqu'à révéler la honte d'une famille et la déshonorer."

L'honorable M. Ross s'était aussi énergiquement prononcé contre cette clause. D'ailleurs le bill laissait encore à désirer sans d'autres rapports. Les amendements de son Eminence le cardinal Taschereau avaient sans doute enlevé à la loi son virus. Mais, tel qu'il était, après ces amendements, le bill soulevait encore bien des répugnances.

Son Eminence, par esprit de conciliation, n'avait pas voulu porter le coup de mort au bill, et s'était contenté de faire modifier profondément les clauses qui violaient directement les lois de l'église. Cependant, la clause 4 qui imposait aux ministres du culte l'obligation du rapport mensuel au secrétaire du bureau d'hygiène, demeurait très impopulaire dans les rangs du clergé!

En outre, les Ordinaires des autres diocèses et des autres provinces ecclésiastiques n'avaient pas fait connaître s'ils permettaient qu'on imposât à leurs prêtres de nouveaux fardeaux; et c'était là un point grave très grave.

Quoi qu'il en soit, la clause 10 devait certainement être amendée. Elle constituait une intolérable intrusion de l'Etat dans le domaine de la famille, de la vie privée, des rapports professionnels du médecin avec ses patients.

C'est pourquoi, hier après-midi, l'honorable Dr Ross proposa au Conseil l'amendement suivant :

Que la clause 10 soit remplacée par celle-ci : Toute personne qui tient les registres de l'état civil devra, autant que possible, mentionner la cause du décès de toute personne pour laquelle il est donné un permis d'inhumation.

M. de Boucherville appuya cet amendement, M. L. P. Pelletier déclara que son adoption réduirait à rien le projet de loi, et qu'il vaudrait mieux l'abandonner. M. Ross répliqua qu'il serait certainement très heureux de voir tomber le bill entièrement.

Le vote fut pris et l'amendement fut adopté par 9 voix contre 8.

De sorte qu'il est assez probable que le projet de loi ministériel est à l'eau. Nous n'en porterons point le deuil."

A LA CHAMBRE.

La session tire à sa fin, mais les ennuis augmentent pour le chef libéral.

La décision du juge Caseault déqualifiant M. White, le candidat libéral en vue pour Mégantic, avait causé un grand dépit au cabinet. M. Mercier qui ne doute plus de rien avec sa majorité, s'était proposé de faire restituer par la Chambre les droits civils de M. Whyte et dans ce but, il a proposé à la législature de faire examiner le certificat du juge par le comité des privilèges et élections.

Naturellement l'opposition s'est objectée à cette intrusion dans le domaine sacré de la magistrature mais; l'ennui capital pour M. Mercier, ça été de voir MM. David, Préfontaine et Legris lui tourner le dos sur cette question.

La proposition a été emportée tout de même, mais l'hostilité vigoureuse qu'elle a rencontrée va obliger le gouvernement à ne pas lui donner de suite, et force sera à M. Whyte de subir la privation de ses droits politiques à laquelle il a été condamné pour corruption.

Le gouvernement a encore subi un autre échec au sujet d'une somme de \$100,000 qu'il voulait affecter à la construction de ponts de fer au bénéfice des municipalités. M. David s'est encore sur ce point posé en face du premier ministre et a prétendu que si l'on avait \$100,000 à distribuer en faveur, il valait mieux les appliquer à la colonisation. Deux autres députés ministériels, MM. Boyer et Lafontaine ont aussi combattu la mesure parce que la construction de ces ponts de fer semble être faite exclusivement pour donner de l'ouvrage à des ingénieurs étrangers, venant de Belgique ou d'ailleurs.

M. Mercier; ahuri de cette attitude, a renvoyé la question à une date ultérieure.

Le gouvernement vient de porter l'indemnité des membres à \$800.00 par année au lieu de \$600. Quand M. Mercier était dans l'opposition il trouvait que \$600.00 était trop et que \$500 aurait amplement suffi.

L'opposition faite au Conseil Législatif à la loi immorale et scélérate des Registres vient de remporter un succès complet. Le gouvernement a demandé à retirer son bill.

M. Owens député d'Argenteuil a donné vendredi en Chambre une illustration des économies du gouvernement Mercier.

Chiffres officiels en mains, il a prouvé que le gouvernement national avait dépensé dans son propre comté la somme de \$1,010.77 pour faire surveiller une dépense de \$560.00 en travaux réels! Heureux surveillants.

La prorogation doit avoir lieu cette semaine.

M. le Dr Trudel, député de Champlain ne laisse pas dormir sa haute influence auprès de l'hon. M. Mercier dont il répudiait jadis le libéralisme.

Dès le 1er Mai 1887, son frère M. Philippe Trudel a été employé à raison de \$3.00 par jour de travail comme surintendant de colonisation. Depuis il a un emploi permanent à raison de \$1,000 par année de salaire.

C'est le gouvernement lui-même qui a fait déclaration officielle de la chose par la bouche de l'hon. M. Turcotte, en réponse à l'interpellation suivante de M. Duplessis.

M. Duplessis.—M. Philippe Trudel de Ste Geneviève de Batiscan a-t-il quel qu'emploi du gouvernement et quel est son salaire?

L'hon. M. Turcotte.—M. Trudel a d'abord été employé temporairement à \$3.00 par jour. Il est maintenant employé permanent à raison de \$1,000 par année.

Nul doute maintenant que la colonisation va faire d'immenses progrès dans le comté de Champlain.

UNE CALOMNIE.

La *Gazette de Montreal* du 6 courant reproduit du *Journal d'Ottawa* un extrait contenant une poignée d'informations tout aussi absurdes que calomnieuses au sujet de Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières et des RR. PP. Jésuites.

La feuille en question affirme que l'exercice du ministère en dehors des prétendus nombreux collèges et églises dont les Jésuites ont la direction dans le diocèse, leur a été interdit par l'évêque parce qu'ils forçaient les mourants à faire leur testament en faveur de l'Ordre; de plus que trente familles ont refusé d'assister à la messe par sympathie pour les Révds. Pères dans cette affaire. Il suffit de mentionner ces absurdités pour en mettre la fausseté en évidence.

En tous cas nous sommes autorisé par qui de droit à donner un démenti formel à cette sottise calomnieuse.

LES CHALEURS.—Avant que les chaleurs arrivent, il est très prudent, nécessaire même, de se purifier le sang, en faisant un usage régulier des *amers Indigènes* qu'on achète pour 25 centins le paquet.

Courrier.

La nomination des candidats pour les deux élections du comté de Nicolet aura lieu à Bécancourt demain. Les candidats doivent adresser le parole.

L'hon. M. Mercier a été nommé Grand-Croix de l'Ordre de St Grégoire le Grand.

Un ami dévoué des Canadiens-Français, M. Rameau, l'auteur de "La France aux colonies," est arrivé à Montréal, mercredi avec sa femme et sa fille, et ils partiront dans quelques jours pour Québec; puis ils retourneront à Montréal, où ils passeront quelque temps.

Nous souhaitons la bienvenue aux distingués visiteurs.

Wm. Flack, de Syracuse, N. Y., a tenté, jeudi après midi de sauter les rapides de Niagara avec son canot appelé le *Fantôme*. Les premiers rapides furent passés tant bien que mal, mais au dernier précipice le bateau fut englouti ainsi que son audacieux propriétaire. On se demande quel sera le prochain écorché qui viendra se jeter dans l'abîme.

Le Révérent Père Turgeon, S. J., est parti pour Rome, afin d'y prendre les ordres de Sa Sainteté Léon XIII relativement à l'application qui devra être faite de la somme de \$400,000 qui sera payée à la société de Jésus, comme indemnité pour la confiscation de ses biens.

D'après la dernière statistique officielle, la population du Canada est de 4,324,810 habitants, dont 30 pour cent des races française; 22 pour cent de race irlandaise; 20 pour cent de race anglaise; 16 pour cent de race écossaise; 6 pour cent de diverses autres races.

64 pour cent de notre population sont Canadiens de naissance.

Mgr. Paquet, Recteur de l'Université Laval, disent les journaux de Québec, a dû s'embarquer samedi pour Rome.

Sir Hector Langevin doit partir demain de Québec pour le golfe avec sa famille.

Le projet de loi au sujet des licences a été remis à la prochaine session pour plus ample examen.

Les efforts de Bismark pour faire une alliance avec la Russie ont réussi et l'on dit qu'un des fils du Czar va prochainement épouser la sœur de l'Empereur Guillaume II de Prusse.

Les examens du Barreau

Les examens du barreau se sont terminés vendredi soir. Il y a eu un grand nombre d'admissions tant à la pratique qu'à l'étude.

Nous constatons avec plaisir que M. Eugène Godin fils de M. Jos. Godin de cette ville et M. Ubald Plourde de Saint-Grégoire ont été admis à la pratique avec beaucoup de distinction.

Nous offrons nos plus cordiales félicitations à ces deux jeunes amis et leur souhaitons plein succès dans leur nouvelle carrière.

L'un et l'autre doivent se fixer à Montréal où ils se sont déjà acquis de nombreuses sympathies et où ils pourront exercer avec succès leur talents.

Jeudi soir le Barreau des Trois-Rivières a offert, à l'Hotel St-James, à MM. les examinateurs des autres districts judiciaires un splendide dîner.

Inutile de dire que la fête a été marquée au cachet de l'hospitalité la plus délicate et pleine d'entrain et de gaieté. Les santés et les discours n'ont point manqué comme cela devait être dans une réunion de disciples de Thémis aussi distingués par leur savoir que par leur habitude de manier la parole. Le dîner était présidé par M. J. B. L. Hould comme membre du Conseil Général du Barreau qui s'est acquitté de cette charge d'honneur avec toute l'urbanité qui le distingue.

Voici les noms des hôtes qui ont honoré ce banquet de leur présence.

L'Hon. J. B. Bourgeois et M. le Magistrat G. I. Barthe.

Québec: Mess. James Dunbar Q. C. Alphonse Pouliot.

Montréal: John Archibald, Philippe Roy, S. Pagnolo C. R.

Sherbrooke: L. C. Bélanger, Henry W. Mulvena.

Arthabaska: Joseph Lavergne, L. J. Cannon, U. H. Felton.

Trois-Rivières: J. B. L. Hould, L. D. Paquin, Narcisse Martel, A. E. Gervais, F. S. Tourigny.

Bedford: H. P. Duffy, Chas. Nutting.

La fête s'est terminée à une heure avancée et tous ceux qui y ont pris part en rapportent le plus gracieux souvenir.

ENCORE LUI

Encore lui! C'est-à-dire encore M. Joseph. Reynar, des Trois-Rivières, ami d'un ministre, mortel fortuné sur qui pleuvent les faveurs ministérielles.

Savez-vous dans quelle proportion M. Joseph Reynar a élargi au budget, depuis un an?

Grâce à notre ami M. Duplessis député de Saint-Maurice, nous sommes en mesure de vous l'apprendre.

D'abord M. Reynar s'est fait payer \$3,000 pour le prix d'expropriation d'un terrain dont le Conseil Privé a déclaré qu'il n'était pas propriétaire.

Et d'une. En second lieu M. Reynar a soutiré du trésor public \$6,700 comme extra pour la constructions de l'inoubliable *loop line*.

Et de deux. En troisième lieu, M. Reynar s'est fait nommer officier spécial pour rédiger un tarif destiné à faciliter la perception de la taxe sur le bois; soit \$400 ou \$500 de salaire.

Et de trois. En quatrième lieu, M. Reynar a été nommé surintendant garde-forestier à \$5 par jour de salaire annuel.

Et de quatre. Additionnez tout cela, vous arriverez à la jolie somme de \$12,000 en chiffres ronds, pour laquelle ce citoyen désintéressé a tiré sur le trésor depuis un an.

Voilà le turcoitage à l'œuvre. On dit que M. Joseph Reynar est très précieux dans les élections, et que M. Turcotte en sait quelque chose.

NOUVELLES LOCALES

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que le Rvd. Mess. Panneton, curé de St-Grégoire, si gravement malade depuis longtemps d'une douloureuse affection de l'estomac, est aujourd'hui en pleine santé.

Il est en ce moment en cette ville chez son frère M. P. E. Panneton, de retour d'un assez long séjour à Montréal chez les Dames de la Providence où un habile traitement a complètement rétabli ses forces.

Le digne curé doit aller reprendre sous peu l'administration de sa paroisse.

Ses nombreux amis seront heureux d'apprendre cette bonne nouvelle ainsi que les paroissiens de St-Grégoire, qui lui portent la plus profonde et filiale affection.

Le camp des volontaires a été levé samedi matin.

Les derniers jours du camp ont été marqués par toute une série de réceptions et de fêtes: réception aux officiers par Son Honneur le Maire et les citoyens à l'Hôtel-de-Ville; réception au Maire et aux citoyens par le Commandant et les officiers, au camp; goûter offert au Commandant de Brigade, aux officiers d'état-major des divers bataillons et à la presse par MM. les fournisseurs du camp présidés par M. O. Carignan, etc.

Bref, officiers et soldats paraissent satisfaits de leur séjour dans notre ville où les sympathies ne leur ont pas fait défaut du reste.

Les objections préliminaires dans la contestation de M. Turcotte ont été filées jeudi dernier.

Plusieurs citoyens de cette ville partent ces jours-ci en promenade pour le golfe.

Mercredi dernier dans la nuit, un caporal du bataillon de Laprairie nommé Valières Baignet a été brutalement assailli près du coteau St-Louis, rue des Forges, ainsi que deux ou trois camarades. Le caporal Baignet fut presque assommé et les autres reçurent des coups assez graves. On crut même un instant que la première victime de cet assaut ne survivrait pas à ses blessures.

Les accusés au nombre de cinq ont été arrêtés immédiatement et ont commencé à subir leur procès devant M. le Magistrat Barthe.

Ces individus se nomment Célestin et Joseph Ferron, père et fils, les deux frères Ovide et Thomas Ferron, et un nommé Georges Boulard, tous de cette ville.

La cour après un premier examen, a acquitté Thomas Ferron. Georges Boulard a été condamné à 6 mois de prison. Les autres accusés subissent actuellement leur procès.

Le caporal Baignet est assez rétabli pour assister au procès.

Le Révérend J. L. P. Boin-Dufresne, curé de St Romain de Winslow, diocèse de Sherbrooke, décédé le 29 juin dernier, était membre de la société d'un messe, section provinciale.

J. F. BÉLAND Ptre Chancelier.

Evêché des Trois Rivières 4 juillet 1888.

Hier soir un incendie dont on ne connaît pas l'origine a détruit deux granges remplies de foin pressé et appartenant à M. J. St Pierre et Nap. Girard à la Banlieue. La Cie de pompe No 3, de cette ville s'est promptement rendue sur le théâtre du feu mais n'a pu sauver ces précieuses propriétés. Les pertes sont lourdes.

SOURCE.—Le *Remède du Dr Sey* va droit à la source même du mal, rend à l'estomac la vigueur qu'il a perdue. C'est pour cela qu'il guérit un si grand nombre de maladies qui semblent essentiellement différentes.

DÉCÈS

A St Wenceslas le 5 juillet, Mademoiselle Emma Rivard, fille adoptive de M. Alain Ouette, Marchand.

Âgée seulement de 12 ans, cette enfant douée d'une intelligence d'élite et de talents remarquables à son âge, était déjà un modèle de piété et de douceur, répandant dans tout son entourage le parfum de ses vertus précoces.

Sa mort est pour ses parents adoptifs qui l'entouraient de l'affection la plus profonde et la plus méritée, une perte dont ils sont inconsolables et que les espérances chrétiennes seules les aideront à supporter.

Les nombreux amis de cette estimable famille partagent largement ce deuil.

Les funérailles ont eu lieu samedi au milieu d'un immense concours de parents et d'amis.

CONSOMPTION SUREMENT GUERIE

M. l'Éditeur.

Veillez informer vos lecteurs que j'ai un remède positif pour les maladies ci-dessus nommées. Par son usage employé à propos des milliers de cas désespérés ont été radicalement guéris. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède *franc de port* à tout ceux de vos lecteurs qui souffrent de consommations et m'enverront leur adresse postale.

Respectueusement—Dr J. A. Slocum, 37 Yonge street, Toronto, Ontario.

AVIS AUX MÈRES—Le SIROP CALMAN de M<sup>rs</sup> Winslow devra toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi brillants et frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est très agréable au goût. Il adoucit l'enfant, amoindrit ses gencives, évite toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez "Le sirop calman de M<sup>rs</sup> Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

TOUX, RHUMES, Croup et Consomption GUERIS PAR LE Baume Pulmonaire d'Allen. 25c. 50c. et \$1.00 la bouteille.

EMPLOYEZ LE "PAIN KILLER" DE DAVIS. Et vous serez soulagé instantanément. CASÉ AUX CONTREFAÇONS. 25 Cts. la Bouteille.

PLUS DE PILULES!! Les mamans l'aiment! Les enfants l'aiment! Parce qu'il est agréable au goût. IL GUERIT Les affections du foie, Les désordres Bileux, La Pittuite, la Dyspepsie, La perte d'appétit, La Migraine, La Constipation. PRIX, 25c. LA BOUTEILLE.

Canada Province de Québec District des Trois-Rivières } COUR SUPÉRIEURE  
In re JAMES C. MALONE, Insolvable.  
vs. GODFREY CARON, Curateur.  
Avis est par le présent donné que lundi le vingt-trois juillet courant à dix heures du matin, à la grange de l'Insolvable, près du chemin de fer de ceinture (loop-line) en la cité des Trois-Rivières, il sera procédé à la vente par encan des biens meubles et effets mobiliers appartenant à l'Insolvable et par lui cédés en justice pour le bénéfice de ses créanciers, lesquels consistent en granges, presses à foin, charrues, voitures, attelages, etc. Le tout sera vendu sans réserve et pour argent comptant.  
GODEFROY CARON, Curateur.  
Trois-Rivières, 6 juillet 1888.

CANADA, Province de Québec, District des Trois-Rivières—Cour de Circuit—No. 339.—Pierre Avila Godin, marchand, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur, vs. Philias Boucher, forgeron, de la paroisse St-Stanislas, Défendeur.  
Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.  
Trois-Rivières, 23 Juin 1888.  
F. X. GUILLET, Dep. G. & C.

CANADA Province de Québec District des Trois-Rivières—Cour de Circuit—No. 709.—Charles N. Spénaud, Demandeur, vs. Thomas Fortin, Défendeur.  
Avis Public. Par encan et par suite de saisie, je procéderai le dix-huitième jour de juillet courant à neuf heures de l'avant-midi, au domicile de Théodore Grenier No. 56 Rue St-Olivier à la vente des meubles et effets mobiliers appartenant au Défendeur par moi saisi en cette cause le sixième jour de juillet courant, consistant en poêle, tuyaux, chassis, etc., et le tout sera vendu suivant la loi.  
J. P. DUSABLON, H. C. S.  
Trois-Rivières, 7 juillet 1888.

CANADA Province of Quebec District of Three Rivers—Circuit Court—No. 709.—Charles N. Spénaud, Plaintiff, vs. Thomas Fortin, Defendant.  
Public Notice. By auction and after seizure, I will proceed on the eighteenth of July instant at nine o'clock in the before noon, at domicile of the Théodore Grenier No. 56 St-Olivier Street to the sale of the moveable property belonging to the Defendant by me seized in this cause, on the sixth day of July instant, consisting stove pipes, windows, etc., etc., to be sold according to law.  
J. P. DUSABLON, B. S. C.  
Three Rivers, 7th July 1888.

BUREAUX A LOUER (Block H. M. BALCER) No. 145 et 147 Rue Notre-Dame Conditions raisonnables. S'adresser à H. M. BALCER.

Maison à vendre. Propriété de Dame Veuve L. C. Cressé, 22 rue Alexandre, Trois-Rivières. Conditions faciles. S'adresser à P. O. GUILLET, Not.

GRAND SACRIFICE

HARDES FAITES

HABILLEMENTS

NO. 176 RUE NOTRE-DAME QUI VIENT D'OUVRIR

Vous serez alors en mesure de vous procurer tout ce qu'il vous faut en fait d'habillement pour vous-même. Vos jeunes gens, vos garçons et vos enfants en général.

Considérez les bas prix que nous avons.

- BON COSTUME EN TWEED bien fait avec de bonne fournitures qui vous sera très profitable à \$3.50.
HABILLEMENTS EN TWEED pure laine depuis \$5.00 à \$7.50 qui vous coûteront le double ailleurs.

N'oubliez pas que cette vente extraordinaire n'est seulement que pour deux semaines.

N'OUBLIEZ PAS LE NUMERO, 176 RUE NOTRE-DAME. Et venez profiter du choix et des prix.

Le remède du PERE MATHIEU



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE. ENCORE UNE DECOUVERTE! Le remède du PERE MATHIEU agit radicalement et promptement l'intempérance et démaie tout désir de liqueurs alcooliques.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1888 est maintenant achevé et déposé au bureau du sousigné, en l'Hotel-de-Ville des Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis.

PELERINAGE DES TROIS-RIVIERES

Bonne Sainte-Anne de Beauport Le 17 Juillet 1888 Par le magnifique Vapeur "LE CANADA" De la Compagnie du Richelieu

Le vapeur laisse le quai, aux Trois-Rivières, le 17 juillet 1888, à 8 h. A. M. et se rendra directement à Ste Anne de Beauport, où il arrivera sur les 4 h. P. M. et restera au quai jusqu'à son départ le lendemain.

ON RECEVRA à ce bureau, jusqu'à samedi, le 30 Juin courant, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, avec la suscription "Soumission pour fournir le charbon, pour les édifices publics d'Ottawa."

"Divina Spring" ST-SEVERE, P. Q. L'eau minérale de cette source a été analysée par le Dr A. Fafard, professeur de Chimie à l'Université Laval et C. A. Pfister, professeur de Chimie à l'École Polytechnique de Montréal, qui l'ont hautement recommandé comme possédant les meilleures qualités médicales.

AVIS

P. M. CONNER LE POPULAIRE BIJOUTIER DE TROIS-RIVIERES.

Vient justement de s'assurer des services d'un orfèvre de première classe qui a travaillé à Londres, New-York et Montréal et qui s'est ainsi rendu expert pour les plus difficiles travaux concernant les montres, les horloges, les bijoux et capable de les exécuter sous le plus court délai et aux prix comptant les plus bas.

Vente au prix courant On achète le vieux OR et le vieux ARGENT, ainsi que les vieilles pièces de monnaie, les vieilles horloges, Bijouterie exécuter sur demande, Gravure faite à bon marché sur or et argent.

P. M. CONNER. Importateur de Montres, Horloges, etc. No. 30 Rue du Platon

GRANDE FETE NATIONALE A NASHUA. N. H. LE 28 JUILLET 1888

Excursion à bon marché par le chemin de fer Grand-Tronc

Table with 2 columns: Station, Price. Québec, \$9.50; Montréal, \$8.50; Trois-Rivières, \$9.50; Sherbrooke, \$7.50; Richmond, \$8.50; Coaticook, \$7.50.

Des autres stations de chemin de fer à des prix proportionnés. Les billets de passage sont bons pour faire le voyage du 23 au 27 Juin, avec retour jusqu'au 5 Juillet inclusivement.

Wm. EDGAR, Agent des passagers. J. HICKSON, Gérant-général.

LA CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC.—Les listes des électeurs de cette Cité, qualifiés à voter aux Elections Municipales qui se tiendront le 3 JUILLET, prochain sont maintenant préparées; et tout électeur qui aura à se plaindre des dites listes ou d'aucune d'elles, devra s'adresser à M. L. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier, à son Bureau, en l'Hotel-de-Ville.

HOTEL-DE-VILLE Trois-Rivières, 11 Juin 1888.

A VENDRE

Succession de feu H. G. FEARON, Ecr.

Les maisons et magasins, très-désirables, ci-dessous mentionnés, sont offerts en vente, savoir: 1. La maison à deux étages, de brique, couverte en bois, Nos. 22 et 24 rue Badaeux, Trois-Rivières, (partie est lot No. 654 cadastre) contenant, dans le bas, un grand local pour magasin, et, dans le haut, une résidence confortable, (avec passage sous porche pour communiquer dans la cour, lequel passage sera commun à cette maison et à celle-ci en second lieu désignée.) maintenant occupée par M. Eugène Masse, ferblantier, comme locataire.

WHOLESALE! \$80.00 Cart; 25% off, \$60.00 This Cart is warranted good material and finish. full size for two; carries 400 lbs. or more; steel axle and tires; 41 wheels; delivered freight-paid, by rail or steamboat, within 100 miles of Montreal or Quebec, for \$60.00, net cash, paid when cart is delivered you.

Graines Fraiches.

Comme par le passé, les sousignés ont en magasin un assortiment de GRAINES DE FLEURS, GRAINES DE JARDIN, GRAINES DE CHAMPS. Ces graines sont choisies et achetées avec beaucoup d'attention et donneront entière satisfaction.

L'INDIGESTION est une maladie grave qui se fait sentir de nuit et une manière, cependant tous ceux qui le combattent en prenant les PILULES BOWMAN s'accordent à dire que c'est le meilleur remède contre cette maladie qui cause tant de souffrance.

Le meilleur avis que l'on puisse donner c'est de ne pas souffrir un rhume ou toux de "s'engourmer," mais d'acheter une fiole du célèbre REMEDE SAINT-CYR et le prendre selon la direction. C'est un sirop agréable au goût et très efficace pour la guérison de toute toux ou rhume.—25 Cts. LA BOUTEILLE.

Nous offrons en vente un assortiment de THERMOMETRES Français et Américains que nous vendons à des PRIX RAISONNABLES.

Les noms de PINAUD, de LEGRAND et de LERIN sont connus dans le monde entier comme des parfumeurs de première classe et souvent il est difficile de se procurer de leurs véritables extraits, pour mouchoir. Nous garantissons nos parfums pour mouchoir préparés par les parfumeurs ci-haut mentionnés, être les véritables ainsi que les parfums d'ATKINSON, de RICKSECKER, de HOYT, de FARINA, de GELLEE FRERES etc., etc.

Assortiment très complet de méd.ines patentées et propriétaires. Brosses à cheveux, à dents, à ongles, linges etc., etc. PEIGNES, CHAMOIS, SAVONS fins de toilette en grande quantité. EPONGES et SERVIETTES A BAIN

Prescriptions remplies avec exactitude et avec des drogues pures. VACCIN FRAIS ESSENCES CULINAIRES, TEINTURES DE TOUTE SORTE, BIBERONS POUR ENFANTS, etc., etc.

EN GROS ET EN DETAIL. HOERNER & WILLIAMS, PHARMACIENS DIPLOMES

Trois-Rivières, 20 Mars 1888.

W. A. POLETTE, B. C. L. AVOCAT No. 26 RUE ST. JOSEPH. ROIS-RIVIERES.

DR L. P. NORMAND

Ex-médecin interne de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal. Coin des Rues BONAVENTURE et ROYALE (En face de la Cathédrale) TROIS-RIVIERES.

RICHES PROPRIETES A VENDRE

Olivier Dostaler fils, de la paroisse de St-Maurice, désire abandonner la culture pour cause de maladie, offre en vente, aux conditions les plus avantageuses possibles.

QUATRE TERRES

10 Deux terres, l'une de 60 arpents en superficie, et l'autre de 50 arpents, dans le rang St-Alexis à 1 1/2 mille du village avec maison, granges et dépendances. 20 Deux terres dans le rang St-Jean à un demi mille du village, l'une de 60 arpents en superficie et l'autre contenant deux cent cinquante arpents, peut-être divisée en plusieurs lots, avec maison, granges et dépendances.

Ces quatre premières terres sont au nombre des plus belles et des plus riches de la paroisse de St-Maurice, elles sont toute en prairies.

—AUSI— Deux terres dans la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel. Huit terres dans la paroisse de St-Narcisse, ces dernières terres sont bien boisées et situées à proximité du chemin de fer des Piles.

—DE PLUS— Trois terres dans le 3ième rang du Township de Caxton. L'acquéreur sur toutes ses terres pourra ne payer qu'un tiers comptant, la balance sera payable à son gré par versements suivant les termes et délais qu'il choisira.

S'adresser à E. M. HART, Ecr. Aux Trois-Rivières. Ou au propriétaire OLIVIER DOSTALER FILS, St-Maurice, 30 avril 1888.

AVIS Succession de feu H. G. Fearon, Ecr.

Toutes les personnes endettées envers la succession de feu Henry George Fearon, Ecr. en son vivant, J. P. et bourgeois, de cette cité, sont priées de venir payer entre les mains de ses exécuteurs-testamentaires soussignés, au Palais de Justice, en cette cité. Et toutes les personnes ayant des réclamations contre la dite succession, sont aussi priées de les produire dûment attestées, d'ici à quinze jours, entre les mains des dits exécuteurs-testamentaires.

Trois-Rivières, 12 avril 1888. L. U. A. GENEST, NAPOLEON GELINAS, Exécuteurs-testamentaires conjoints.

AVIS Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, qu'ils auront, 1466 poelchin, à vendre, en gros et en détail, du charbon dur pour les poeles, tel que que Egg, Stone, Chestnut, Lashig pour les fonderies, charbon de forge, charbon mou pour la vapeur, etc.; à des prix défiant toute compétition.

Loterie Nationale

Tirages, le troisième Mercredi de chaque mois. Le quatorzième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, 18 Juillet 1888

LA VALEUR DES LOTS —SERA DE— \$60,000

COUT DU BILLET PREMIERE SERIE..... \$1.00 DEUXIEME SERIE..... 0.25

Demandez le catalogue des prix. LE SECRETAIRE S. E. Lefebvre, 19 RUE ST-JACQUES, Montréal.

ENSEIGNE du CADENAS

NOUVEAU MAGASIN de FER BLOUIN, BOISVERT & CIE No. 30 RUE DES FORGES No. 30 En face du Marché.

Stock nouveau et varié de ferronnerie et quincaillerie. Assortiment complet. Qualité supérieure prix modérés.

—AUSI— Peintures, huiles, vernis, outillage les p. récents et perfectionnés pour menuisiers etc., etc. SEULS AGENTS de la célèbre peinture de Penchen pour l'extérieur des maisons etc., etc.

On sollicite une visite. Blouin, Boisvert & Cie, Trois-Rivières, 12 avril 1888.

CORPORATION DE LA CITE DES TROIS RIVIERES. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 30 Juin 1888.

Par ordre, A. GOBEIL, Secrétaire, Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 4 Juin 1888.

